



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

don de corps à la science

Question écrite n° 81511

Texte de la question

M. Jean Glavany appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la différence de coût qui existe entre le don du corps à la science et le don d'organes. En effet le don du corps à la science à des fins d'enseignement et de recherche est une démarche payante, dont les frais varient selon les centres de don. La somme demandée peut parfois avoir un effet très dissuasif et décourager les personnes qui envisagent cette démarche. Il lui demande donc s'il ne serait pas possible d'envisager une gratuité pour le don du corps à la science.

Données clés

Auteur : [M. Jean Glavany](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81511

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4414

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)